

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2017

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **mardi 20 juin 2017 à 19 h 00**.

Monsieur le maire Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 2 : M. Martin Forcier	Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 6 :

Le conseiller M. Luc Chapdelaine est absent

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 00 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code Municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

199-06-2017

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 20 juin 2017

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Signification de l'avis de convocation
- 3 Adoption de l'ordre du jour

Administration

- 4 Avis de motion – Amendement règlement de zonage – zone de glissement de terrain

Période à l'assistance

- 5 Période de questions portants sur les sujets à l'ordre du jour

Levée de l'assemblée

- 6

ADOPTÉE

Le conseiller M. Luc Chapdelaine se joint à l'assemblée à 19h02

4. AVIS DE MOTION – AMENDEMENT REGLEMENT DE ZONAGE – ZONE DE GLISSEMENT DE TERRAIN

AVIS DE MOTION est donné par M. Jocelyn Chamberland, ainsi que dispense de lecture, pour l'adoption prochaine d'un amendement aux règlements de zonage concernant l'abrogation de la zone de glissement de terrain de chaque côté du ruisseau des Chênes.

5. PERIODE DE QUESTIONS PORTANTS SUR LES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

200-06-2017

6. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 19 heures, 04 minutes.

M. Jean-Pierre Vallée
Maire

Martine Bernier
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 3 juillet 2017

